

La Rouaudière

Bulletin Municipal 2011



Mairie

Tel. /fax : 02 43 06 54 67

Mairie.la.rouaudiere@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE



Lors des trois derniers mandats, les élus en place s'étaient déjà penchés sur l'aménagement du bourg avec le concours de la D.D.E. (actuellement : Direction Départementale des Territoires).

De leurs entrevues, ont émergé des pistes de réflexion, intéressantes mais malheureusement sans suite, malgré la bonne intention de tous.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de débiter une première tranche de travaux dont l'objectif sera d'améliorer la sécurité du lotissement des Jonquilles et celle du périmètre scolaire.

Le premier chantier se portera sur l'entrée du bourg (direction St Aignan/Roë) et devrait commencer au cours du second trimestre 2011.

Ce dernier engendrera, sans doute, quelques désagréments... Mais soyons patients !

Dès l'année prochaine, suivra la réfection du carrefour près du commerce et la sortie du bourg, direction Eancé.

Notre seule ambition est d'offrir à notre village et à sa population, une meilleure sécurisation dans sa traversée et de concert et d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des lieux publics. Sur ce dernier point, toutes les agglomérations devront répondre à cette exigence dans les trois prochaines années.

Par le biais de ce mot, je tiens à remercier tous les bénévoles qui officient depuis des années dans les différentes associations communales et fais appel à toutes les bonnes volontés à les y rejoindre.

Je souhaite également, au nom du Conseil Municipal, à tous les acteurs de notre vie économique, une année prolifique.

Le Maire,

Patrice BOISSEAU

SOMMAIRE

| | |
|--|---------------|
| Le mot du Maire | Page 1 |
| Informations Mairie | Page 3 |
| Etat Civil | Page 4 |
| Délibérations du Conseil Municipal | Pages 5 à 17 |
| Budget Communal Fonctionnement 2010 | Page 18 |
| Budget Communal Investissements 2010 | Page 19 |
| Tarifs de locations des salles | Page 20 |
| L'Ecole Élémentaire Publique | Pages 21 à 22 |
| Les Associations | Page 23 à 24 |
| Opération : argent de poche | Page 25 |
| Palmarès des Maisons Fleuries | Page 26 |
| Bibliothèque | Page 27 |
| Retour sur les Journées du Patrimoine | Page 28 |
| Agenda 2011 des manifestations | Page 29 |
| Le mot de la Conseillère Générale et Régionale | Pages 30 à 31 |

INFORMATIONS MAIRIE

Heures d'ouverture au public assurées par Mme Joëlle LOUIN :

Le mardi : 9h – 12h
Le mercredi : 14h – 18h
Le vendredi : 9h – 12h

Adresse :

12 rue du Maine

53 390 LA ROUAUDIERE

Tél /fax : 02 43 06 54 67

mairie.la.rouaudière@wanadoo.fr



Le maire et les adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Le maire,

Boisseau Patrice : 02 43 06 68 63

Les adjoints,

Colas Christine : 02 43 06 64 48

Rossignol Didier : 02 43 06 54 73

Heuzé Philippe : 02 43 06 90 35

Documents nécessaires pour :

Une carte d'identité

- Ancienne Carte d'identité plastifiée
- 2 photos d'identité (normalisées)
- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois
- Copie de pièce d'identité de l'hébergeant et attestation sur l'honneur pour les majeurs domiciliés chez les parents.

Un passeport biométrique

S'adresser à la mairie de CRAON.

Pour toute demande de permis de conduire et carte grise : Il vous est désormais demandé de contacter directement la préfecture (LAVAL).

Recensement militaire : Filles ou garçons doivent se présenter à la mairie dans le mois de leur 16 ème anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte d'identité.

Cette démarche permet de s'inscrire aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique, de participer à la journée d'appel de préparation à la défense et d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales, dès 18 ans.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

| | |
|-----------------|------------|
| LANDAIS Héloïse | 12/04/2010 |
| FAUCHEUX Naël | 17/04/2010 |

MARIAGES :

| | |
|---------------------------------|------------|
| PELTIER Ludovic & BARBIER Lynda | 12/06/2010 |
| GERARD Marc & GAUDIN Virginie | 28/08/2010 |
| BRADLEY Paul & HERVEY Joanna | 26/10/2010 |

DECES :

| | |
|---------------|------------|
| BODINIER Paul | 27/02/2010 |
|---------------|------------|

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 15/03/2010

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 15/03/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 23 mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt trois mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF
Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET

Etail(en)t excusé(e)s : Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : SUBVENTIONS 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter comme suit les subventions 2010 :

| | |
|---------------------------------------|-------|
| COMICE AGRICOLE | 80 € |
| PRÉVENTION ROUTIÈRE | 16 € |
| CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT | 25 € |
| SCOUTS DE FRANCE | 25 € |
| AMICALE DES DONNEURS DE SANG | 45 € |
| ASSOCIATION FAMILLE RURALE | 40 € |
| CROIX D'OR | 16 € |
| SYNDICAT D'INITIATIVE | 40 € |
| SPA | 16 € |
| AS LA ROUAUDIÈRE | 260 € |
| COMITÉ DES FÊTES | 80 € |
| CLUB 3 ^{ème} ÂGE | 50 € |
| COOPÉRATIVE SCOLAIRE | 565 € |

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 23 mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt trois mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF
Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET

Etail(en)t excusé(e)s : Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME CORNET

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Directrice de l'école demande que le temps de travail de Madame CORNET dans la classe maternelle soit augmenté.
Il propose d'augmenter le temps travail de Madame CORNET de 2 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'augmenter le temps de travail de Madame CORNET de 2 heures à compter du 1^{er} mars 2010.
- Son temps de travail sera donc de 25 heures par semaine au lieu de 23 heures actuellement.
- Autorise le Maire à signer un arrêté pour ce changement de temps de travail.

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 15/03/2010

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 15/03/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 23 mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt trois mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF
Mimes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET

Etai(en)t excusé(e)s : Mme GAROT
Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : MAINTIEN DES TAUX DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les trois taxes. Il redonne le pourcentage actuel :

- Taxe d'Habitation : 14,38 %
- Taxe Foncier Bâti : 22.62 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 39.40 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les trois taxes et de les maintenir telles que citées ci – dessus.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 23 mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt trois mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF
Mimes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET

Etai(en)t excusé(e)s : Mme GAROT
Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 23 mars 2010

L'an deux mil dix, le vingt trois mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF
Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET

Etaient excusé(e)s : Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2009 – BUDGET COMMUNEMonsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2009 présente un excédent de fonctionnement de **149 943.76 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de répartir cette somme comme suit :

- affectation à la section d'investissement au 1068 **59 674.57 €**
- maintien à la ligne R 002 de la section de fonctionnement **90 269.19 €**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du jeudi 27 mai 2010

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ,
Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT

Etaient excusé(e)s : MM DOINEAU et BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : REDEVANCE France TELECOM 2010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que France Télécom verse annuellement une redevance pour l'occupation du domaine public routier. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Artère aérienne : 47 € 38 le km
- Artère en sous – sol : 35 € 53 le km
- Emprise au sol : 23 € 69 le m²

Il demande l'avis de l'assemblée et propose de faire émettre un titre avec les tarifs précédents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs comme suit :
- Artère aérienne : 14.696 x 47 € 38 = 696 € 30
- Artère en sous – sol : 0.056 x 35 € 53 = 1 € 99
- Emprise au sol : 1.50 x 23 € 69 = 35 € 54

- autorise le maire à émettre un titre d'un montant total de 733 € 83 dans le cadre de la redevance France Télécom 2010.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de Convocation : 18/05/2010

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 18/05/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du jeudi 27 mai 2010

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ,

Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT

Etaient excusé(e)s : MM DOINEAU et BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : REDEVANCE ERDF 2010

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que conformément aux articles L 2333-84 et R 2333-105 du Code Générale de Collectivités Territoriales, le concessionnaire ERDF est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution électrique. Le Décret n° 2002 - 409 du 26 mars 2002 a précisé les modalités de calculs de cette redevance. Pour 2010, le montant de la redevance est de 180 €.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- accepte le montant de 180 € pour la redevance de ERDF pour l'année 2010

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de Convocation : 18/05/2010

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 18/05/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du jeudi 27 mai 2010

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ,

Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT

Etaient excusé(e)s : MM DOINEAU et BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : CONVENTION PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE DU CDG 53 POUR L'ANNEE 2010

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler la convention de prestation informatique avec le Centre de Gestion de la Mayenne. Cette convention a pour objet de définir la nature des prestations informatiques demandées par la collectivité, les conditions de mise en œuvre ainsi que leur coût.

Le tarif pour les communes comprises entre 0 et 500 habitants s'élève à la somme de 631 € 15 pour l'année 2010. La convention s'étend du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- décide de renouveler la prestation informatique avec le CDG 53 pour l'année 2010
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du jeudi 27 mai 2010

L'an deux mil dix, le vingt sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ,
Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT

Etaient excusé(e)s : MM DOINEAU et BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : MAINTIEN DES TAUX DES QUATRE TAXES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les trois taxes. Il redonne le pourcentage actuel :

| | |
|---------------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation : | 14.38 % |
| - Taxe Foncier Bâti : | 22.62 % |
| - Taxe Foncier Non Bâti : | 39.40 % |
| - CFE : | 7.49 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les quatre taxes et de les maintenir telles que citées ci – dessus.
- Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 23 mars 2010.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 06 juillet 2010

L'an deux mil dix, le six juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, BRÉHIER

Etaient excusé(e)s : MMES TOUCHET, GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : ADHÉSION AU PÔLE SANTÉ PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX (SPAT)

Le Conseil municipal,

Vu le Code des Communes et notamment l'article L 2122-18, portant sur les compétences de l'autorité territoriale en matière d'administration générale de la commune,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1, 108 et 136,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 23,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération du 26 novembre 2009 par laquelle le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, a décidé de la création du pôle "Santé Professionnelle des Agents Territoriaux" (SPAT), fixé les modalités d'intervention et le coût d'adhésion,
Considérant que l'adhésion au SPAT permet à l'autorité territoriale de se prémunir face à ses obligations d'employeur en matière d'hygiène et de sécurité de ses agents,
Considérant que l'équipe pluridisciplinaire du SPAT, par son approche d'expert en matière d'hygiène et sécurité au travail, est à même d'accompagner les pratiques professionnelles de nos agents, en fonction des diagnostics qu'elle aura posés sur leurs conditions de travail,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au Pôle Santé Professionnelle des Agents Territoriaux (SPAT), service mis en place par le CDG 53 en partenariat avec le Conseil général de la Mayenne.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion qui sera annexée à la présente délibération.
- Monsieur le Maire et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 05 juillet 2010

L'an deux mil dix, le six juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, BRÉHIER

Etaient excusé(e)s : MIMES TOUCHET, GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : EXTENSION GROUPEMENT DE COMMANDES RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de La Rouaudière, faisant partie du Groupement de Commandes de la ville de Pouancé, doit délibérer sur l'adhésion des communes de Saint Aignan sur Roë et de Vergennes, ainsi que l'Association Famille Rurale de Saint Aignan sur Roë.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'adhésion au Groupement de Commandes des communes de Saint Aignan sur Roë, Vergennes et l'association Famille Rurale de Saint Aignan sur Roë.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 06 juillet 2010

L'an deux mil dix, le six juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, BRÉHIER

Etaient excusé(e)s : MIMES TOUCHET, GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : ADHÉSION AU SDEGM DES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CCBM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier en date du 2 juillet 2010, le Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz de la Mayenne nous notifie les décisions arrêtées par son comité syndical concernant l'adhésion et le transfert des compétences obligatoires de distribution publique d'électricité et de gaz au SDEGM des 27 communes du territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (Ambrières les Vallées, Brécé, Carelles, Chantrigné, Chatillon sur Colmont, Colombiers du Plessis, Couesmes-Vaucé, Désertines, Fougères du Plessis, Gorrion, Hercé, La Dorée, Landivy, Le Pas, Lasbois, Lévaré, Montaudin, Olseau, Pntmain, Soucé, Saint Aubin Fausse Louvain, Saint Berthevin la Tannière, Saint Ellier du Maine, Saint Loup du Gast, Saint Mars sur Colmont, Saint Mars sur la Futaie, Vieuvy).

Ces orientations font suite à une volonté de la CCBM de restituer à ses communes membres les compétences visées supra.

Afin de compléter la procédure, il appartient à chacun des 234 membres actuels du SDEGM de se prononcer sur l'adhésion de ces nouvelles communes.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notre commune doit formuler son avis dans un délai de trois mois à compter de la notification. Passé le délai, l'absence de réponse de notre part équivaudra à un accord tacite.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de prendre acte de la nouvelle situation exposée et d'exprimer son accord sur l'adhésion et le transfert des compétences obligatoires d'électricité et gaz des 27 communes considérées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter l'adhésion et le transfert des compétences obligatoires d'électricité et gaz des 27 communes considérées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de Convocation : 28/06/2010

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 28/06/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 06 juillet 2010

L'an deux mil dix, le six juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, BRÉHIER

Etaient excusé(e)s : MMES TOUCHET, GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Société ACF de Rouen a été retenue par la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour réaliser l'étude du plan de mise en accessibilité de la voirie et espaces publics sur les 13 communes ayant adhéré à ce groupement. Le prix global et forfaitaire pour la commune de La Rouaudière s'élève à 496 € HT soit 593 € 22 TTC.

De plus, les représentants des communes présents lors de la commission d'appel d'offres ont tous souhaité que l'étude commence début septembre.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter le prix de l'intervention de la Société ACF s'élevant à la somme de 496 € HT soit 593 € 22 TTC
- demande que l'étude débute dès le mois de septembre 2010.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de Convocation : 07/09/2010

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 07/09/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 14 septembre 2010

L'an deux mil dix, le quatorze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, BRÉHIER TOUCHET, GAROT

Etaient excusé(e)s : MR ROSSIGNOL

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune peut passer une convention avec l'Etat dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) moyennant une rémunération calculée sur la Population DGF.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ATESAT avec l'Etat.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date de Convocation : 07/09/2010

Date d'affichage : 07/09/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 14 septembre 2010

L'an deux mil dix, le quatorze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, BRÉHIER TOUCHET, GAROT

Etaient excusé(e)s : Mr ROSSIGNOL

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : TARIFS LOCATION DE LA SALLE SOCIO CULTURELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année les tarifs de la salle socio - culturelle augmentent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter les tarifs de location de la salle socio – culturelle de 5 % à compter du 1^{er} septembre 2010
- fixe les montants comme indiqués ci – dessous
- précise que les tarifs sont majorés de 30 % pour les personnes qui ne sont pas domiciliées sur la commune
- une somme de 50 € sera demandée aux personnes qui annuleraient leur réservation sans raison valable
- un chèque caution de 300 € sera demandé lors de la signature du contrat
- la location des couverts est réservée uniquement aux personnes domiciliées sur la commune
- chaque association communale a le droit, une fois par année civile, à une location gratuite lors d'une manifestation à but lucratif.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date de Convocation : 07/09/2010

Date d'affichage : 07/09/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 14 septembre 2010

L'an deux mil dix, le quatorze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, BRÉHIER TOUCHET, GAROT

Etaient excusé(e)s : Mr ROSSIGNOL

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : TARIFS LOCATION DU MANOIR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année les tarifs du manoir augmentent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter les tarifs de location de la salle socio – culturelle de 5 % à compter du 1^{er} septembre 2010
- fixe les montants comme indiqués ci – dessous
- précise que les tarifs sont majorés de 30 % pour les personnes qui ne sont pas domiciliées sur la commune
- une somme de 50 € sera demandée aux personnes qui annuleraient leur réservation sans raison valable
- un chèque caution de 300 € sera demandé lors de la signature du contrat de location. En cas de dégradation ou de casse, le remboursement sera demandé aux locataires. Le temps nécessaire à la remise en état sera facturé aux locataires sur la base du minimum garanti de la Fonction Publique, majorée de 40 % pour les charges (certificat établi par Monsieur le Maire).

| LIEU | COMMUNE | HORS COMMUNE |
|-------------------|------------------------------|--------------|
| Salle + cuisine | 136 € 26 | 177 € 14 |
| Lendemain de fête | 36 € 34 | 47 € 23 |
| Couverts | 0 € 57 | NON |
| Repas ADMR | 136 € 27 (couverts gratuits) | |
| COUCHAGES | La nuitée 7 € 94 | |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de Convocation : 07/09/2010

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 07/09/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 14 septembre 2010

L'an deux mil dix, le quatorze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, BRÉHIER TOUCHET, GAROT

Etaient excusé(e)s : Mr ROSSIGNOL

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE EARL ROUSSEAU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une enquête publique sera menée, du 21 septembre 2010 au 23 octobre 2010 inclus, sur la commune de La Selie Craonnaise, concernant la demande présentée par l'EARL ROUSSEAU Christian, implantée au lieu - dit « Les Aveniries » sur cette même commune, en vue d'exploiter un élevage porcin de 190 truies, 24 cochettes, 2 verrats, 820 porcelets en post - sevrage et 1665 porcs en engraissement, soit 2429 animaux équivalents.
Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ce projet sous réserve des dispositions applicables pour ce type d'élevage.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de Convocation : 07/09/2010

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 07/09/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 14 septembre 2010

L'an deux mil dix, le quatorze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, BRÉHIER TOUCHET, GAROT

Etaient excusé(e)s : Mr ROSSIGNOL

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET AIDE A LA CANTINE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Laëtitia BOUKEF demande, par lettre recommandée, de ne pas renouveler son contrat. Il est donc nécessaire de recruter une autre personne et ce le plus rapidement possible puisque Madame BOUKEF arrête le 30 septembre 2010.
Une demande d'emploi de Madame LARDEUX Annick est parvenue à la mairie par courrier.

Monsieur le Maire propose donc de l'embaucher et demande l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de recruter Madame Annick LARDEUX en contrat à durée déterminée afin d'assurer l'accueil périscolaire pour les enfants prenant le car le matin et le soir, ainsi que l'aide à la cantine.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de Convocation : 07/09/2010

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 07/09/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 14 septembre 2010

L'an deux mil dix, le quatorze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, BRÉHIER TOUCHET, GAROT

Etaient excusé(e)s : Mr ROSSIGNOL

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : VENTE DE CHEMIN RURAL AU LIEU – DIT « LA BRANDOULAIE »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur MARQUET, propriétaire de terrain au lieu – dit « LA BRANDOULAIE », demande à faire l'acquisition d'une portion de chemin rural (section ZO n°22 du plan cadastral) d'une superficie de 380 m².

Il explique que dans ce cas présent, il est nécessaire de faire une enquête publique.

Monsieur le Maire demande donc l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité et considérant que cette portion de chemin n'est plus d'utilité publique :

- Demande l'aliénation de la portion de chemin rural situé au lieu – dit « La Brandoulaie » au profit de Monsieur et Madame MARQUET Roger
- Désigne Monsieur Paul LIGUINE, de Montigné le Brillant, comme commissaire enquêteur
- Demande à Monsieur le Maire de faire la nécessaire pour l'enquête publique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de Convocation : 19/10/2010

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date d'affichage : 19/10/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 26 octobre 2010

L'an deux mil dix, le vingt six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, TOUCHET

Etaient excusé(e)s : Mmes GAROT, BRÉHIER

Monsieur ROSSIGNOL Didier a été élu secrétaire

OBJET : PRIMES DE FIN D'ANNÉE 2010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une prime de fin d'année est versée à chaque agent.

Le montant est fixé par le Comité Technique Paritaire et s'élève à 880.50 € net pour l'année 2010. Le montant de cette prime est calculé au prorata du temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le montant des primes de fin d'année
- Décide que ces primes seront versées avec le salaire de novembre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date de Convocation : 19/10/2010

Date d'affichage : 19/10/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 26 octobre 2010

L'an deux mil dix, le vingt six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etalent présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF,
Mimes COLAS, TOUCHET

Etalent excusé(e)s : Mimes GAROT, BRÉHIER

Monsieur ROSSIGNOL Didier a été élu secrétaire

OBJET : TARIFS CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait bon d'augmenter le prix du repas de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2010/2011.

Il propose une augmentation de 2 % ou 3 %.

Il demande l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter les tarifs de 2% pour un repas enfant et de 3 % pour un repas adulte.
- A compter du 1^{er} octobre 2010, les tarifs seront les suivants :

- Repas enfant : **2 € 99**
- Repas adulte : **4 € 88**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date de Convocation : 19/10/2010

Date d'affichage : 19/10/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 26 octobre 2010

L'an deux mil dix, le vingt six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etalent présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF,
Mimes COLAS, TOUCHET

Etalent excusé(e)s : Mimes GAROT, BRÉHIER

Monsieur ROSSIGNOL Didier a été élu secrétaire

OBJET : CONCESSION DE CIMETIÈRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix des concessions. Il rappelle que les concessions à perpétuité et les concessions de 50 ans ne sont plus d'actualité.

Il propose d'augmenter le prix de 5 %, ce qui porte la concession trentenaire à un montant de 35 € 70 sur 30 ans, pour 2 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le prix comme suit : 35 € 70 la concession de deux m² pour 30 ans.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du **mardi 26 octobre 2010**

L'an deux mil dix, le vingt six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, TOUCHET

Etaient excusé(e)s : Mmes GAROT, BRÉHIER

Monsieur ROSSIGNOL Didier a été élu secrétaire

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINT AIGAN / RENAZÉ

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal la demande faite par la Communauté de Communes qui sollicite une modification des statuts portant sur la compétence « voirie ». Actuellement, la compétence « voirie » figure dans les statuts au point « 2 » des compétences optionnelles et au point « 1 » des compétences facultatives. Cette compétence « voirie » serait transférée de façon pleine et entière pour la voirie hors agglomération. La Communauté de Communes serait donc seule à intervenir sur la voirie hors agglomération (enduits, curage fossés, fauchage, élagage, signalisation, ponts...).

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la modification des statuts concernant la compétence voirie ainsi qu'il suit :

Compétences optionnelles

Remplacement du paragraphe « 2 » par :

« 2 – création, aménagement et entretien de la voirie

Sont d'intérêt communautaire :

- A – les voies communales hors agglomération
- B – Les chemins ruraux hors agglomération »

Compétences facultatives

Suppression du paragraphe « 1 »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du **mardi 26 octobre 2010**

L'an deux mil dix, le vingt six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF,
Mmes COLAS, TOUCHET

Etaient excusé(e)s : Mmes GAROT, BRÉHIER

Monsieur ROSSIGNOL Didier a été élu secrétaire

OBJET : MISE EN PLACE D'UN ABRÍ-BUS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un abri -bus pour les enfants qui attendent le car scolaire le matin dans le bourg de La Rouaudière.

Il serait situé sur la route de Senennes à proximité du Restaurant, sur une longueur de 2 m 50.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de faire l'acquisition d'un abri -bus
- autorise Monsieur le Maire à faire des demandes de devis et à passer commande au plus offrant
- autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention à Monsieur le Président du Conseil Général dans le cadre des amendes de police.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rattachant à cet achat.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date de Convocation : 19/10/2010

Date d'affichage : 19/10/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 30 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le trente novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF,
Mimes COLAS, TOUCHET, BRÉHIER

Etaient excusé(e)s : Mimes GAROT,

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire en assainissement pour régulariser le compte qui sert à payer la redevance pollution.
Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de faire une décision comme suit :
- dépense de fonctionnement 706129 + 62 €
- dépense de fonctionnement 6061 - 50 €
- dépense de fonctionnement 6728 - 12 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Mayenne

Date de Convocation : 19/10/2010

Date d'affichage : 19/10/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 30 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le trente novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF,
Mimes COLAS, TOUCHET, BRÉHIER

Etaient excusé(e)s : Mimes GAROT,

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : INSCRIPTION ECOLES EXTÉRIEURES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des élèves, domiciliés à LA ROUAUDIÈRE, sont inscrits dans des écoles extérieures à la commune. Ces écoles demandent une participation financière pour ces enfants scolarisés dans leur établissement.

Il précise que la commune de La Rouaudière est pourvue d'une école publique.
Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

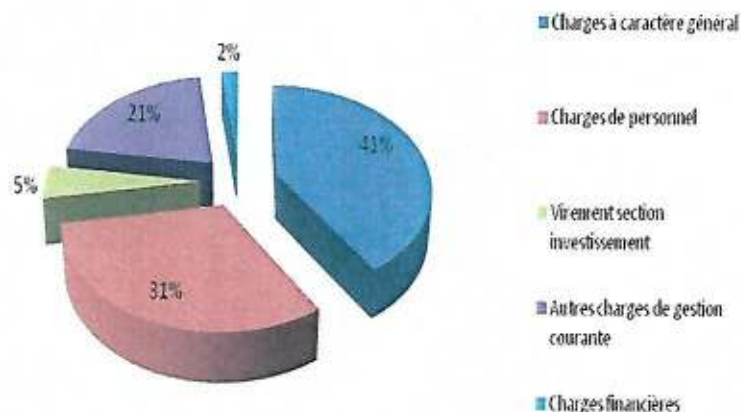
- décide de ne pas financer la scolarité des enfants qui ne sont pas inscrits à l'école publique de la commune.
- Demande à Monsieur le Maire de prévenir les mairies concernées par cette décision.

BUDGET COMMUNAL 2010 - FONCTIONNEMENT

BUDGET COMMUNAL 2010 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Intitulé charges | Proposition 2010 |
|------------------------------------|---------------------|
| Charges à caractère général | 121 755,53 € |
| Charges de personnel | 93 620,00 € |
| Virement section investissement | 15 000,00 € |
| Autres charges de gestion courante | 61 634,66 € |
| Charges financières | 6 000,00 € |
| TOTAL DEPENSES 2010 | 298 010,19 € |

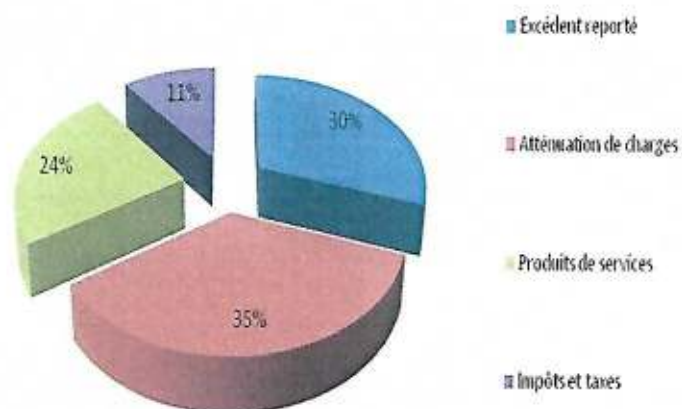
BUDGET COMMUNAL 2010 Dépenses de fonctionnement



BUDGET COMMUNAL 2010 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Intitulé | Proposition 2010 |
|-------------------------------------|---------------------|
| Excédent reporté | 90 269,19 € |
| Impôts et taxes | 105 700,00 € |
| Dotations et subventions | 70 641,00 € |
| Autres produits de gestion courante | 31 400,00 € |
| TOTAL RECETTES 2010 | 298 010,19 € |

BUDGET COMMUNAL 2010 Recettes de fonctionnement

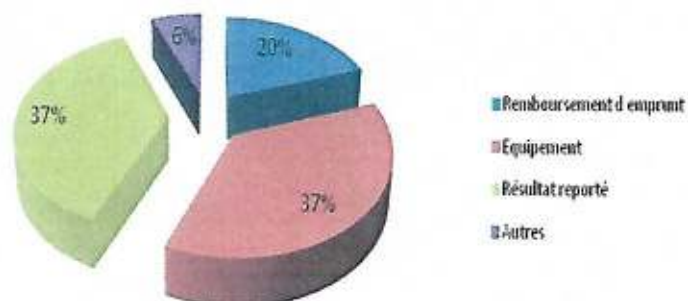


BUDGET COMMUNAL 2010 - INVESTISSEMENT

LA ROUAUDIERE BUDGET 2010 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Intitulé charges | Proposition 2010 |
|----------------------------|---------------------|
| Remboursement d'emprunt | 31 600,00 € |
| Equipement | 58 700,00 € |
| Résultat reporté | 59 674,57 € |
| Autres | 10 000,00 € |
| TOTAL DEPENSES 2010 | 159 974,57 € |

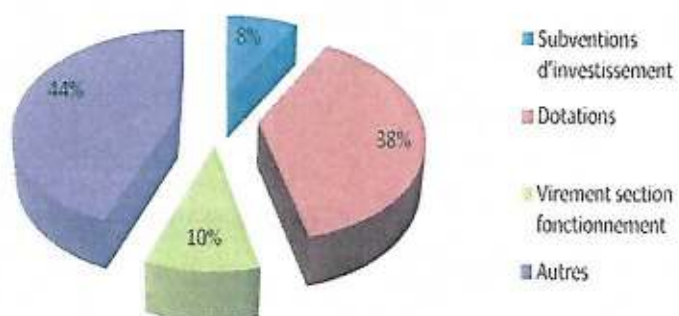
LA ROUAUDIERE - BUDGET 2010 dépendances d'investissement



LA ROUAUDIERE BUDGET 2010 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Intitulé | Proposition 2010 |
|---------------------------------|---------------------|
| Subventions d'investissement | 13 344,85 € |
| Dotations | 60 674,57 € |
| Virement section fonctionnement | 15 000,00 € |
| Autres | 70 955,15 € |
| TOTAL RECETTES 2010 | 159 974,57 € |

LA ROUAUDIERE - BUDGET 2010 recettes d'investissement



LOCATIONS

Pour toute location de salle et du manoir, un chèque de caution d'un montant de 300 euros est demandé à la signature du contrat de location.

Une somme de 40 euros sera demandée pour toute annulation de réservation sans raison valable.

En cas de dégradation ou de casse, le remboursement sera demandé aux locataires. Le temps nécessaire à la remise en état sera facturé aux locataires



tarifs salle socio-culturelle du 1er septembre 2010 au 31 août 2011

| LIEU | locataire COMMUNE | locataire HORS COMMUNE |
|--|-------------------|------------------------|
| grande salle + cuisine | 193,05 € | 250,96 € |
| petite salle + cuisine | 130,58 € | 169,76 € |
| Grande et petite salle + cuisine | 258,90 € | 336,58 € |
| lendemain de fête | 61,32 € | 79,71 € |
| vin d'honneur grande salle | 59,05 € | 76,76 € |
| vin d'honneur petite salle | 27,25 € | 35,42 € |
| Soirée St Sylvestre | 313,41 € | non |
| COUVERTS | | |
| sans lave-vaisselle | 0,57 € | non |
| avec lave-vaisselle | 0,79 € | non |
| location du lave vaisselle | | 56,78 € |
| | | 58,40 € |
| CHAUFFAGE du 1er novembre au 30 avril | | |
| grande salle | | 37,47 € |
| petite salle | | 18,73 € |
| repas cantonal aînés ruraux | | 258,90 € |



tarifs manoir du 1er septembre 2010 au 31 août 2011

| LIEU | locataire COMMUNE | locataire HORS COMMUNE |
|-------------------|-------------------|------------------------|
| salle + cuisine | 136,26 € | 177,14 € |
| lendemain de fête | 36,34 € | 47,23 € |
| couverts | 0,57 € | non |
| COUCHAGE | | |
| la nuitée | | 7,94 € |

NOUVEAU :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2011: objet : facturation de vaisselle cassée et/ou toute pièce manquante, selon barème suivant :

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Assiette plate, creuse ou dessert | 2,00 € |
| tasse, sous-tasse | 1,00 € |
| couvert (la pièce) | 1,00 € |
| verre | 1,50 € |
| pichet eau, coupelle, ravier | 1,50 € |
| corbeille pain, pichet inox | 10,00 € |
| plat inox, légumier ou saucier | 15,00 € |



Ecole publique La Rouaudière

Tel: 02.43.06.57.55

Mail: ce.0530376W@ac-nantes.fr

Au 1er janvier 2011, 36 élèves sont inscrits à l'école et répartis en 2 classes:

- ♦ **CE,CM:** classe de Monsieur Nicolas Groller avec 18 élèves.
- ♦ **Mat,CP:** Classe de Madame Lybie Chenaut, directrice, avec 18 élèves.

A l'école, vous pouvez aussi rencontrer:

- ♦ Madame Betty Cornet, aide-maternelle.
- ♦ Madame Annick Lardoux prend en charge avant et après l'école les élèves qui utilisent le transport scolaire.
- ♦ Monsieur Philippe Cousin, psychologue scolaire, vient en aide ponctuelle aux enfants en difficulté et se tient à disposition des parents sur rendez-vous à l'école.
- ♦ Madame Fanny Pariset, professeur spécialisé.
- ♦ Monsieur Marc Niclé, conseiller pédagogique en musique.

Les activités pédagogiques

- ♦ Septembre: participation aux virades de l'espoir à Pornazé.

- Septembre à La Coussaint: Classe de voile à la Princerie pour les élèves de CM.
- Classe nature pour les élèves de CE.
- Spectacles culturels financés par la communauté de commune.
- Prévention routière pour les CM2.
- Mars à juin : 11 séances de natation à la piscine de Craon pour les élèves de CP aux CM2.

Points forts de l'année 2010:

- 10 jours de classe de neige au Collet d'Allerard, qui nous laissent de merveilleux souvenirs
- Fête de Noël
- Informatique: mise en place de la classe mobile
- Participation au projet départemental en arts visuels sur le textile et exposition des œuvres dans l'allée de La Puce

Conseil d'école :

Ont été élus pour l'année 2010-2011, Mesdames Marie-Paule Bréhier et
Gyrlaine Prossignol.

Pour tous renseignements ou inscriptions, merci de vous adresser à :

Madame Chenaut Lyric: Tél 02.43.06.57.55 (école)

02.43.06.55.56 (domicile)

CLUB « LES BONS AMIS »

Les adhérents du Club « Les Bons Amis » vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2011.



- ✓ Le 9 juin, après-midi rencontre à St Saturnin du Limet.
- ✓ Le 24 juin, agréable journée autour d'un pique-nique organisé sur le site de la Rincerie, suivi d'une promenade autour du plan d'eau.
- ✓ Le 6 juillet, repas du club chez Delphine et Julien, restaurant de la Rouaudière.
- ✓ Le 8 septembre, rencontre cantonale à Congrier.

En 2010, nous avons également invité les communes voisines à participer à un après-midi « belote », clôturé par un goûter.

Je vous rappelle que le club est ouvert à tous et chacun sera le bienvenu.

La Présidente, Mme CHANTEUX

ANCIENS COMBATTANTS DE LA ROUAUDIÈRE

L'Amicale est composée de 7 adhérents dont :

- 1 combattant de 39-45
- 5 AFN
- 1 veuve de guerre

Nous déplorons hélas, la disparition de Paul Bodinier, porte-drapeau et vice-président de l'Amicale.

Le bureau est constitué de :

Président d'honneur : M. René PROSPER
Président : M. Marcel SALMON
Trésorier : M. Constant LESOURD
Secrétaire : M. Marcel DELANOE



L'Amicale commémore, chaque année, le 8 mai et le 11 novembre.

Vous, jeunes et moins jeunes de la commune, qui avez effectué un ou plusieurs mois de service militaire, vous pouvez, en tant que soldat de France, faire partie de l'Amicale, qui vieillit et perd ses forces...

L'Amicale des Anciens Combattants vous attend.

Contact : 02 43 06 60 72 ou 02 43 06 61 34

Calendrier 2011 :

| | | | |
|------------|------------------|-------------|---------------|
| 19 janvier | Galette des rois | 11 novembre | commémoration |
| 08 mai | commémoration | 05 décembre | commémoration |

COMITE DES FETES

Le bureau se compose de :

Présidente : Nathalie COLAS
Vice-président : Claude FOURNYL
Trésorière : Sandrine GOHIER
Trésorier adjoint : Loïc BECAN
Secrétaire : Mickaël DUPONT
Secrétaire adjoint : Michel LANDAIS

Membres : Hervé COLAS – Anne LANDAIS – Ghislaine COURCIER – Marie-Claude DUPONT

Une soirée « TARTIFLETTE » est prévue au cours du mois d'octobre.

Le Bureau

AS ROALDERIENNE

L'équipe évolue en 4^{ème} division et a terminé le championnat à la place.
Le terrain de football a été doté de nouveaux équipements :

- 2 nouveaux projecteurs
- 2 Abris-touches



Le Président, Hervé COLAS



OPERATION : « argent de poche »



Fabrication de panneau de signalisation routière pour un lieu-dit



Réfection du mur du cimetière

Public visé :

Les jeunes concernés par le dispositif « Argent de Poche » sont des filles et des garçons âgés de 16 à 18 ans, habitant sur la CC de St Aignan/Roë – Renazé. En ce qui concerne la commune de La Rouaudière, ce projet se déroule pendant les vacances d'été.

Principe du dispositif :

- ✓ Il est porté par les communes, sur la base du volontariat.
- ✓ Une rétribution est proposée aux jeunes pour chaque mission d'une demi-journée (15 € pour 3 heures).
- ✓ Les jeunes travaillent sous la responsabilité d'un agent communal

Fonctionnement :

- Une convention est passée avec chaque jeune dans laquelle celui-ci s'engage sur sa présence, son sérieux et sa ponctualité.
- Les parents du jeune remplissent une fiche d'inscription et une autorisation parentale.
- Les jeunes devront également souscrire et présenter une attestation d'assurance « responsabilité civile ».
- Inscription en mairie au cours du mois de juin.

En 2010, 3 jeunes filles, Gaëlle BREHIER, Delphine COURCIER et Coralie CHESNEL ont ainsi bénéficié de ce dispositif.

Merci à elles pour leur sérieux et leur bonne humeur...

Concours communal : Maisons et Fermes fleuries

Palmarès :



Catégorie 1 : Maison avec jardin très visible de la rue

- ✓ M. Mme Gérard Auguste
- ✓ Mme Delaunay Germaine
- ✓ M. Mme Lardeux Alain

Catégorie 2 : Décor floral sur la voie publique – fenêtres et murs

- ✓ M.Mme Robinson
- ✓ Mme Roberts

Catégorie 3 : balcons et terrasses – cours – jardins

- ✓ M.Mme Lesourd
- ✓ M. Mme Garot
- ✓ M. Mme Bentley

Catégorie 4 : Commerces

- ✓ Café restaurant : Mme Rossard D-M. Ordinaire J

Maisons en campagne

- ✓ M. Mme Courcier
- ✓ M.Mme Cochin
- ✓ Mme Juliot

Fermes

- ✓ M.Mme Robert Louis
- ✓ M.Mme Colas Antoine
- ✓ M.Mme Séjourné
- ✓ M.Mme Gérard Bertrand



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA ROUAUDIERE

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE :

- Mercredi : 10 à 12 heures
- Samedi : 11 à 12 heures

Excepté pendant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés

Un grand merci aux bénévoles qui assurent les permanences de la bibliothèque.

APPEL aux lecteurs et bonnes volontés :

Nous avons besoin de vous pour étoffer l'équipe et ainsi pérenniser ce service.



La bibliothèque reçoit l'accueil périscolaire matin et soir, sous la responsabilité de Mme Annick LARDEUX.

RETOUR SUR LES JOURNEES DU PATRIMOINE



« L'église de La Rouaudière, un patrimoine à redécouvrir »

Visite guidée par Dominique ERAUD et Nicolas FOISNEAU, service du patrimoine du Conseil Général

« Comme beaucoup d'églises de campagne, celle de La Rouaudière n'est ouverte que pour certaines cérémonies. Elle a subi, de plus, les outrages du temps. Cependant, elle mérite qu'on s'y attarde un peu. Reconstituée en 1842 par Maximilien Godefroy, architecte ayant exercé un temps aux Etats-Unis, elle est un des premiers exemples en Mayenne de la redécouverte du style gothique. Moderne à l'époque par son architecture, elle reste traditionnelle par son ameublement : son chœur, orné d'un très grand retable, est inspiré des modèles lavallois du 17^e siècle. Elle conserve un ensemble intéressant de statues du milieu du 19^e siècle, réalisées par les sculpteurs Barême et Barré (angevin et rennais), et des tableaux du 17^e et 19^e siècle.

L'année dernière, Nicolas Foisneau et Dominique Eraud ont étudié l'église et inventorié l'ensemble de son mobilier. Pour les journées du patrimoine, ils vous proposent une visite guidée le dimanche 19 septembre à 15h, qui sera l'occasion de faire partager leurs découvertes ».

Cet article paru dans le journal Ouest-France, invitait les personnes intéressées à participer à la visite guidée à l'occasion des journées du patrimoine.

AGENDA 2011 DES MANIFESTATIONS

| | |
|--|-------------|
| Galette de l'Amicale des Anciens Combattants | 19 janvier |
| Galette du Club des Aînés | 20 janvier |
| Vœux du Conseil Municipal | 23 janvier |
| Belote du Club « Les Bons Amis » | 24 mars |
| Soirée Moules-Frites - l'EXIL | 09 avril |
| Fête de la St-Georges | 16 avril |
| Commémoration | 08 mai |
| Fête de l'école | 25 juin |
| Tournoi de football inter familles | 26 juin |
| Soirée Disco – L'EXIL | 13 juillet |
| Tartiflette – Comité des Fêtes | octobre |
| Commémoration | 11 novembre |

Elisabeth Doineau

Conseillère générale du canton de Saint-Aignan-sur-Roë

Conseillère régionale des Pays de la Loire

Malgré quelques signes encourageants de reprise, les organisations européennes et internationales - FMI, OCDE, Commission Européenne – ont revu leurs prévisions de croissance à la baisse. La faillite de la Grèce et les difficultés de l'Irlande et du Portugal, aujourd'hui, nous invitent à beaucoup de prudence. Le déficit budgétaire français attendu pour 2010 a été ramené à 149,7 milliards d'euros dans le projet de loi de finances rectificative contre 152 milliards prévus. Des efforts budgétaires seront nécessaires à tous les niveaux afin de ne pas compromettre l'avenir de notre pays. Après la réforme de la taxe professionnelle et de la réforme des collectivités territoriales, l'annonce du gel triennal des dotations de l'Etat interrogent les élus. Même si nous pouvons nous réjouir que le bloc communal et intercommunal soit renforcé, elles sont dépendantes des financements des départements et des régions. Elles risquent donc de subir le contrecoup de la fragilisation générale des finances locales. C'est une période plus difficile qui s'annonce pour toutes les collectivités.

Pour contrer la crise, en 2009 et 2010, l'Etat et les collectivités ont soutenu un véritable effort d'investissement à travers le plan de relance dont le taux de réalisation s'élève à 93% à ce jour. Ce plan, pacte de partenariat avec les collectivités locales, a donné la priorité à l'emploi, au soutien à l'activité des entreprises et aux mesures sociales. Il s'agit maintenant de poursuivre l'effort engagé à chaque niveau de responsabilité, il est vrai, dans un contexte particulièrement préoccupant notamment pour les départements.

En effet, la dynamique des prestations sociales universelles (Allocation personnelle d'autonomie, Prestation compensatrice du handicap et Revenu de solidarité active), absorbe les marges de manœuvre. Par ailleurs, la réforme de la taxe professionnelle divise par deux le pouvoir fiscal des Conseils généraux.

La Mayenne subit les mêmes contraintes que l'ensemble des départements. Notre horizon budgétaire ne laisse place à aucune illusion et nous engage dans un exercice sans précédent de lucidité, de courage et de responsabilité.

Une année d'efforts ne constitue pas pour autant une année blanche, quelques projets emblématiques seront poursuivis ou initiés : la création de l'Agence technique départementale de l'eau, les projets de contournements d'agglomérations, le déploiement des outils numériques dans les collèges, la mise en œuvre des recommandations du schéma départemental d'analyse et de couvertures des risques...

Présidente de la commission enfance-famille-insertion, l'année 2010 a été très soutenue. Le fait le plus marquant est certainement l'augmentation importante des enfants confiés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, +16%. Le contexte socio-économique (dégradation de la cellule familiale) peut en partie expliquer cette augmentation. Mais la loi sur la protection de l'enfance de 2007 a aussi contribué à une meilleure identification du département comme chef de file sur cette problématique. Nous serons donc amenés à renforcer nos actions de prévention et des orientations nouvelles seront élaborées lors de l'écriture du futur schéma de protection de l'enfance, de la famille et de la jeunesse 2011-2016.

La démographie de la Mayenne reste toujours dynamique avec un taux de fécondité parmi les plus élevés de France : 2,21 enfants/femme. Le taux d'activité féminin de 89% chez les 25-54 ans est aussi parmi les plus élevés. Les familles expriment en conséquence des besoins en équipements et services leur permettant de concilier au mieux vie familiale, professionnelle et sociale. Pour répondre aux demandes d'informations des familles, le conseil général a lancé en mars dernier le site assistantsmaternels53.fr (600 visites par semaine). De nouveaux modes d'accueil se sont multipliés pour apporter des solutions aux horaires atypiques : en plus des structures classiques, nous comptons

désormais 4 micro-crèches et 29 Maisons d'assistantes maternelles. Cette dernière forme d'accueil a été légalisée le 9 juin grâce au Président du Conseil général qui n'a pas hésité à faire la promotion de ce dispositif. Depuis, la Mayenne reçoit de nombreuses délégations de toute la France.

Concernant le Revenu de Solidarité Active, mis à part le fait logique d'une augmentation du nombre d'allocataires en cette période de crise de l'emploi, sa mise en place s'est plutôt bien déroulée contrairement à d'autres départements qui ont évoqué une complexité du dispositif.

L'action sociale de proximité fera l'objet d'une nouvelle offre de service en 2011. L'ambition est de proposer au public un accueil de qualité malgré l'augmentation des besoins dans un contexte budgétaire contraint tout en valorisant les compétences des professionnels sur des approches innovantes.

Un dossier me tient tout particulièrement à cœur : la mise en place d'un foyer d'hébergement pour les jeunes à Senennes. Nous y travaillons depuis quelques mois avec de nombreux partenaires notamment Mayenne Habitat et Habitat Jeunes. Notre préoccupation ne se limite pas à offrir un « espace de vie » mais à proposer un véritable accompagnement socio-éducatif des jeunes.

Au conseil régional, j'ai intégré la commission de l'aménagement des territoires et de l'environnement depuis avril. Ce choix me permet de suivre directement les dossiers de Contrats territoriaux uniques et les contrats régionaux de bassins versants qui sont signés avec les territoires et défendre ainsi des demandes de subventions des communes.

Les récentes réformes institutionnelles et fiscales marquent un affaiblissement de l'autonomie financière de la Région. Tout comme les autres collectivités, elle sera aussi impactée par le gel triennal des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Mais, au fond, l'effort auquel nous sommes tous appelés est le plus bel investissement que nous puissions engager.

Les moyens du Conseil régional restent importants et mon attention se portera en priorité sur les moyens mis en œuvre pour favoriser une économie régionale dynamique en terme d'emplois, pour valoriser la formation professionnelle et l'apprentissage, pour maintenir une politique ambitieuse pour les jeunes et pour l'accès à la santé.

Personne ne niera que les temps sont difficiles, mais, pour autant, d'autres pays dans le monde souffrent bien davantage. L'exemple d'Haïti, frappé hier par un séisme et aujourd'hui par les maladies, nous appelle à plus de dignité, à plus d'humilité et à plus de tolérance.

En cette fin d'année, je souhaite un joyeux Noël et une bonne année 2011 à chacune des familles de notre canton. J'ai une pensée toute particulière pour les personnes malades ou pour les personnes seules pendant cette période de fêtes.

RRE des Marches de Bretagne

Le RRE(Réseau Rural d' Education) des Marches de Bretagne est un regroupement des écoles publiques de:

Ballots-Livré la Touche (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré)
Brains sur les Marches- La Roë (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
La Rouaudière
La Selle Craonnaise

Le fonctionnement en est assuré grâce au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) créé par les municipalités. Une subvention de 12€/enfant permet aux enseignants de mener des actions en commun et d'acheter du matériel réparti dans les classes tout au long de l'année scolaire;

L'Inspection Académique de la Mayenne accorde un poste d'enseignant coordonnateur à raison d'¼ de temps, soit une journée par semaine pour le faire fonctionner. Au cours de cette année, le coordonnateur est intervenu pour aider les enseignants à mettre en place les compétences du Brevet Internet et Informatique dans plusieurs de ces écoles. Il a aussi secondé les enseignants à leur demande. Trois matinées de rencontre entre les enseignants ont eu lieu.

En 2009-2010, les enseignants ont participé avec leur classe au projet départemental d'arts visuels intitulé: « En découdre avec le textile ». Outre un temps de préparation important en amont avec l'aide de la Conseillère Pédagogique Mme Glédél, les enfants ont découvert des œuvres et s'en sont inspiré pour réaliser à leur tour tableaux, pastels, patchworks...

En juin, ils ont pu se rendre, par classe, au musée de la Tapisserie Jean Lurçat, à Angers. Durant cette même période, une exposition de leurs travaux s'est tenue dans le Logis à l'Abbé sur la Commune de la Roë. Les enseignants tiennent à remercier cette municipalité pour son implication dans leur projet d'exposition décentralisée (une autre exposition avec les classes du département se tenait à la même période à Laval pour les toutes les autres classes du département). Les écoles de Renazé et St Aignan sur Roë ont également participé à l'exposition de la Roë. Pendant quatre week-end les enseignants ont assuré les permanences pour permettre au plus grand nombre de parents de pouvoir s'y rendre. Le vernissage s'est tenu en présence de Mme l'Inspecteur d' Académie, de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale et des élus départementaux et locaux du secteur.



Mme l'Inspecteur d' Académie et les élus lors du vernissage

Au cours du mois de juin, les classes se sont rendues sur le site de la Roë, en car, en vélo ou en randonnée pédestre, pour une journée découverte de l'exposition mais également pour pratiquer des ateliers en lien avec le textile. Merci à tous les participants pour leur implication et leur disponibilité.



Le coordonnateur
M Hubert

LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE SAINT AIGNAN SUR ROE

Je profite de l'occasion qui m'est offerte par Monsieur le Maire de LA ROUAUDIERE pour vous présenter, au nom de tous les militaires de la brigade de gendarmerie de Saint Aignan sur Roë, mes meilleurs vœux pour l'année 2011.

La réactivité, la disponibilité et le professionnalisme des 25 militaires de la Communauté de Brigades de CRAON nous ont permis en 2010 de maîtriser la délinquance de proximité et la délinquance routière sur le territoire de nos trois cantons qui forment le pays de CRAON.

Ce Résultat a pu être obtenu par un travail de proximité effectué par les gendarmes de notre unité en parfaite complémentarité avec les unités complémentaires de la Compagnie de gendarmerie départementale de Château - Gontier que sont le Peloton de surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie et la Brigade des Recherches.

Je termine mon propos en vous communiquant un des grands chantiers de la Gendarmerie Nationale pour l'année 2011 : LE RECRUTEMENT !

Pour 2011, la gendarmerie devra intégrer dans ses rangs 2500 Sous Officiers et 5400 gendarmes Adjoints Volontaires.

J'invite donc toutes les personnes intéressées par une carrière dans notre institution à venir à la brigade de gendarmerie de CRAON au 3 rue de Buchenberg (à proximité de rond point de Super U à côté du centre administratif communal du Pays de CRAON) où le gendarme chargé d'accueil lui communiquera les informations et les démarches nécessaires à sa candidature.

Rappelons que :

- pour devenir gendarme adjoint volontaire, il faut :
 - être âgé entre 17 ans et 26 ans,
 - être de nationalité Française,
 - être apte physiquement,
 - mesurer minimum 1,70 m pour les hommes et 1,60 m pour les femmes (pour les emplois spécialisés, secrétariat, mécanique, horticulture...1,54 m pour les hommes et 1,50m pour les femmes)
 - avoir effectué la journée d'appel à la défense.
 - Aucun diplôme n'est exigé.

- Pour devenir sous officier de gendarmerie, il faut :
 - être âgé entre 18 et 36 ans,
 - être de nationalité Française,
 - être apte physiquement,
 - mesurer minimum 1,70 m pour les hommes et 1,60 m pour les femmes
 - avoir effectué la journée d'appel à la défense.
 - le Diplôme du Baccalauréat ou équivalent est exigé.

Il est important de préciser qu'un an d'ancienneté de gendarme adjoint volontaire permet d'être recruté gendarme sans conditions de diplôme.

Bonne année 2011.

Lieutenant JUIN, Commandant la Communauté de Brigades de CRAON

L'ADMR intercommunale de ST AIGNAN ?

Pourquoi ne pas en profiter ?



Bureau

Présidente et vice-présidentes :

Marie Jo Gastinel
Nicole Duvacher, Annick Dus, Yolande Guillet

Trésorières :

Aide à domicile et Animation
Jeanine Madiot
Familles : Yolande Guillet

Secrétaires :

Thérèse Saudrais
M-P Hermenier

- Vous recherchez une meilleure qualité de vie,
- Vous voulez être soulagés des tâches quotidiennes,

- Vous voulez faire garder vos enfants ou une personne de votre entourage fragilisée par l'âge, la maladie ou le handicap,

Quels que soient votre âge, votre situation, l'ADMR vous aide à trouver la solution adaptée à vos besoins.

Elle intervient rapidement. Vous ne vous engagez pas dans la durée...

Ménage

Repassage

Petits travaux
de bricolage ou
de jardinage

Portage de repas

Accompagnement

Garde à
domicile

Téléassistance



Photos studio SALVAGE

Vous pouvez déduire de vos impôts 50 % des sommes versées.

Nous acceptons les CESU préfinancés ou titres CESU.

L'ADMR s'occupe des formalités administratives : démarches auprès des financeurs, bulletins de paie, déclarations URSSAF... Elle prend en charge également la gestion du personnel : recrutement, remplacement et formation.

Pour faire appel à nos services, contactez-nous : **Association de St Aignan/Roë** 7 Rue Relais des Diligences
☎ 02 43 07 45 94 mails: staignan.admr53@wanadoo.fr

Présentation de l'ASMAD

Depuis plus de 20 ans l'association gère un SSIAD qui compte actuellement **72 places** :

- 67 places pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- 5 places pour les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

L'objectif du service est de contribuer au maintien de la personne à son domicile.

Le SSIAD intervient uniquement sur prescription médicale et les soins sont intégralement pris en charge par l'organisme de sécurité sociale quel que soit le régime d'assurance.

➤ Les soins

Avant de débiter la prise en charge, une infirmière du SSIAD se rend à domicile. En concertation avec la personne aidée, l'entourage et le médecin, elle organise le rythme, la nature des soins et envisage l'équipement nécessaire en cas de besoin.

- **Les soins d'hygiène et de confort** (toilette, habillage, installation au fauteuil, aide aux repas...) sont assurés par les aides soignantes et infirmières du service.
- **Les soins infirmiers** sont confiés à l'infirmière libérale ou le centre de soins de la personne et sont réglés par le service.

Une coordination entre les différents intervenants permet d'harmoniser la prise en charge.

➤ Les zones d'intervention

Le SSIAD intervient sur les cantons de COSSE LE VIVIEN, CRAON et SAINT AIGNAN SUR ROE ainsi que les communes de Courbeville et Astillé.

Pour les personnes de moins de 60 ans, le SSIAD couvre la totalité de l'arrondissement de CHÂTEAU GONTIER.

Manifestations 2010 et 2011

- **Animations occasionnelles** (loto, parcours des illuminations de Noël,)
- **Accompagnement à SIEL BLEU** (Gym douce adaptée aux seniors : Craon, Cossé le vivien et St Aignan sur Roë) **des personnes les plus dépendantes**

Projet 2011

Dans un souci de proximité et d'amélioration des prises en charge, le SSIAD occupera deux bureaux annexes au sein des Pôles Santé de Renazé et Craon.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Il est toutefois possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

ASMAD

Rue Lavoisier – 53230 Cossé le Vivien

☎ 02.43.98.94.33 - ☎ 02.43.98.84.74

✉ asmad53@wanadoo.fr



Epicerie sociale le pélican

L'épicerie sociale a ouvert ses portes depuis 5 ans. Le temps passe vite !

Les permanences ont lieu le vendredi, tous les 15 jours, de 14H à 17H30, sauf en juillet et août où une seule permanence par mois est prévue, et les locaux sont situés à côté de la Trésorerie de Saint-Aignan-sur-Roë. Pour connaître les dates d'ouverture, les bénéficiaires peuvent s'adresser à la mairie de Saint-Aignan-sur-Roë. Les bénéficiaires, orientés par les assistants de travail social du Conseil général, règlent 10% du prix affiché.

Depuis le démarrage, cette distribution est assurée par une trentaine de bénévoles de la communauté de communes. Certains sont présents depuis le début, certains ont dû nous quitter, c'est le cas de Thérèse Paulain, buxéroise, qui est partie cet été et qui avait assuré de nombreuses permanences. Elle était membre du bureau de l'association et elle s'était tout particulièrement investie dans l'hygiène et dans les relations avec la Banque alimentaire de la Mayenne. Le 7 octobre dernier, nous avons pu organiser une rencontre amicale afin de la remercier plus chaleureusement.



Depuis quelques semaines, nous accueillons des personnes du CRAT de la Selle-craonnaise qui viennent nous aider pour la mise en place des denrées et nous apprécions beaucoup ces nouveaux volontaires. Je profite, une fois de plus, de cette tribune pour remercier toutes celles et tous ceux qui s'investissent à tous les niveaux pour le bon fonctionnement de l'épicerie sociale. Leur accueil, leur écoute, leur discrétion et leur disponibilité sont des qualités essentielles qu'ils

s'appliquent à mettre au service des personnes les plus en difficulté.

Je veux rappeler aussi les investissements de la communauté de communes de Saint-Aignan/Renazé qui a pris en charge l'achat des congélateurs, des réfrigérateurs et qui nous prête un véhicule pour les transports. C'est aussi la communauté de communes qui prend en charge annuellement l'achat des denrées auprès de la Banque alimentaire, soit 2486 € pour 23 Tonnes. Ces efforts doivent être salués.

En cette fin d'année, nous devons nous équiper de deux nouveaux bacs isothermes que nous autofinanceront et, en 2011, nous devons faire l'acquisition de matériel informatique afin, d'une part, de travailler en direct avec la Banque alimentaire et, d'autre part, de préparer plus aisément les inventaires, obligatoires pour la Communauté Européenne.

A l'image du rapport annuel présenté ces derniers jours par le Secours catholique, les effets de la crise économique et sociale sont toujours bien présents sur la Mayenne et notamment sur notre territoire où nous constatons une augmentation du nombre de bénéficiaires, nous retrouvons les chiffres de 2006 : aujourd'hui, une soixantaine de familles sont inscrites, ce qui représente 95 adultes et 99 enfants.



**« Don d'organes, Donneur ou pas,
Je sais pour mes proches, ils
savent pour moi »**



Le don d'organes, de sang, de plaquettes, de plasma, de sang de cordon et de moelle osseuse a été choisi comme thème de la "Grande Cause Nationale 2009" par décret à l'Assemblée Nationale.

En 2010, la révision de la loi de bioéthique, des interventions chirurgicales réussies mettent le sujet de la greffe et donc du don d'organes au cœur de l'actualité.

FRANCE ADOT 53 se mobilise pour sensibiliser les Mayennais à cette question du don d'organes et de tissus [dont la moelle osseuse]. En effet, malgré les efforts et l'engagement de la société civile, les besoins non couverts demeurent préoccupants (*).

Le 1er avril 2011, 20h00, Salle des Ondines à CHANGE, FRANCE ADOT 53 organise une conférence-débat sur la greffe de visage avec l'intervention du Professeur Sylvie TESTELIN, qui a participé avec le Professeur DEVAUCHELLE à la première greffe partielle de visage en 2005 à AMIENS .

Trop souvent, ne sachant pas si leur proche décédé aurait souhaité un don d'organes, un tiers des parents des donneurs potentiels refusent le prélèvement.

Pour cette raison, il est important d'informer ses proches de son souhait en cas de décès. Il est encore mieux de porter sur soi une carte de donneur d'organes et/ou d'être inscrit sur le registre national des donneurs de moelle osseuse.

Après avoir demandé leur carte, 74% des porteurs ont reparlé du don d'organes en famille, 53% entre amis, et 29% entre collègues de travail. **Le port de la carte libère donc véritablement la parole.**

Pour répondre à vos questions, obtenir de la documentation, un formulaire Moelle osseuse, une carte de donneur :

FRANCE ADOT 53 – BP 90634 – 53006 LAVAL cedex
02.43.90.68.10 – franceadot53@orange.fr – www.france-adot.org

(*)Chiffres 2009 :

14 392 malades en attente de greffe

4580 ont bénéficié d'une greffe

280 décès faute de greffon

Besoin de 10000 nouveaux donneurs de moelle osseuse par an, en France.



Alors que nos campagnes subissent des dégâts par des déprédateurs connus (Rongeurs Aquatiques Nuisibles, Renards, Taupes, Corvidés, Pigeons...), de nouveaux organismes viennent concurrencer notre faune locale et perturber l'équilibre écologique local.

Le Frelon Asiatique

A l'heure actuelle, **un nid a été détruit** à Arquenay et des individus ont été détectés à Mée. Seul, le frelon asiatique n'est pas plus agressif que le « notre », mais on a pu répertorier des **attaques collectives** à l'approche de ses nids. La **vitesse du dard étant plus rapide**, il peut transpercer plus facilement nos vêtements et même les combinaisons de pompiers. La FDGDON 53 dispose pour intervenir en sécurité, d'une combinaison « frelon asiatique ». Le frelon asiatique se nourrit de pollinisateurs (il y trouve une source de protéines). Sont nombreuses notamment ses **attaques sur les abeilles**. Pour illustration des dégâts : 5 frelons asiatiques devant une ruche provoque très rapidement la fin de la ruche car les abeilles délaissent leurs activités au profit de la défense de la ruche, elles ne produisent plus de miel et ne se nourrissent plus, elles ne s'occupent plus de leurs larves, la ruche est affaiblie et plus sensible aux maladies qui s'installent... En Asie, les abeilles arrivent à se défendre. Mais face à ce nouvel arrivant, celles de nos régions ne trouvent pas de stratégie efficace pour s'en prémunir. Et pour **l'environnement**, quelles sont **les menaces**? Au vu de sa récente implantation, des études ont été menées, mais il faudrait plus de recul pour pouvoir prouver certaines craintes. Car une question se pose malgré tout : face à cet insecte, qu'advient-il du processus naturel de la pollinisation ? Quels sont les risques à terme sur la biodiversité et notre environnement ?










L'Ambroisie

Les **allergies** provoquées par le pollen d'ambroisie sont beaucoup plus tardives, vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre. Le diagnostic est donc assez facile à poser dans les régions où la plante est présente, ainsi que dans les zones où le vent est capable de transporter du pollen (jusqu'à 100 km de rayon !). Bien implantée en Rhône-Alpes, 12 % de la population est allergique, entraînant des dépenses colossales pour la **santé publique**. Sa faible exigence, sa bonne résistance à la sécheresse et sa rusticité font qu'elle **colonise rapidement** zones cultivées et non cultivées. L'augmentation des présences isolées, dans des régions non envahies par l'ambroisie, s'explique souvent par **l'apport de graines** dans des sacs de semences (tournesol) ou nourriture pour oiseaux. Depuis 2009, son existence a été décelée, en Sarthe, à moins de 10 km de nos **limites départementales**.



La carte de pêche en 2011

| | | Timbre | Tarif |
|---|---|--|---------------|
| CARTE PERSONNE MAJEURE | Carte annuelle « personne majeure », 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i> |  | TOTAL 66,00 € |
| CARTE INTERFEDERALE | Carte annuelle « personne majeure », 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Valable dans les 34 départements de l'EHGO et les 36 départements du CHI <i>(Timbre CPMA et vignette EHGO pré-imprimés)</i> |  | TOTAL 85,00 € |
| CARTE PERSONNE MINEURE | Carte annuelle « personne mineure » : jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i> |  | TOTAL 15,00 € |
| CARTE DECOUVERTE | Carte annuelle « Découverte » : jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. | Pas de Timbre CPMA | TOTAL 3,00 € |
| CARTE JOURNALIERE DISPONIBLE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MAI | Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité. |  | TOTAL 23,00 € |
| CARTE JOURNALIERE DISPONIBLE DU 1^{ER} JUIN AU 31 DECEMBRE | Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité. |  | TOTAL 8,50 € |
| CARTE VACANCES | Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 30 € <i>(Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)</i> |  | TOTAL 30,00 € |
| CARTE VACANCES POUR UN MEMBRE AAPPMA | Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 18 € | Pas de Timbre CPMA Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle de l'année en cours | TOTAL 18,00 € |
| CARTE PROMOTIONNELLE « DECOUVERTE FEMME » | Carte annuelle « Découverte Femme », Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Prix unique : 30 € <i>(Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)</i> |  | TOTAL 30,00 € |

Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée. En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir. Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire. L'achat de la vignette EHGO est toujours possible au prix de 25 € pour les pêcheurs ayant acquis initialement la seule carte majeure et souhaitant, par la suite pêcher dans les départements réciprocaires EHGO.